Publiée en ligne le - 7 JUIL. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-097

L'an deux mille vingt trois, le 3 juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27 juin 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 22

☐ votants : 25

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Valérie Isabelle BONIN et Mme Pascale BRACHET.

Jean-Claude FRACHET donne pouvoir à Pierre ROUX
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

OBJET :

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe spécialisé en flûte

Rapporteur : P. DARY

Considérant que l'agent chargé des cours de flûte remplit les conditions nécessaires à un avancement de grade : ancienneté, valeur professionnelle, motivation et respect de l'équilibre homme femme. Ces conditions ont été vérifiées et consolidées par le supérieur hiérarchique lors de l'entretien professionnel de 2022 ;

Considérant que, afin que les agents puissent bénéficier de ces évolutions de carrières, il appartient à l'assemblée délibérante de créer les postes nécessaires ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **de créer** le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe spécialisé en flûte à temps non complet à raison de 12/20ème à compter du 29 septembre 2023
- **modifie** le tableau des effectifs joint à la présente délibération ;
- **précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

La secrétaire

S. TOESCA

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX (87 HAUTE-VIENNE)

D. BOISSERIE

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230703-DC2023410230-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Tableau des effectifs des emplois permanents au 03/07/2023

Grades	Catégorie	Temps de travail*	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont contractuel
Emploi fonctionnel					
Directeur général des services	A	TC	1	0	
Filière administrative					
Attaché principal	A	TC	1	1	
Attaché	A	TC	2	1	1
Rédacteur principal de 1° classe	B	TC	1	1	
Rédacteur principal de 2° classe	B	TC	2	1	
Rédacteur	B	TC	2	0	1
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	TC	2	2	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	TNC	1	1	
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	TC	2	0	
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	TNC	1	0	
Adjoint administratif	C	TC	1	1	
Filière technique					
Ingénieur	A	TC	1	0	
Technicien principal de 1° classe	B	TC	2	2	1
Technicien	B	TC	1	0	
Agent de maîtrise	C	TC	1	0	
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TC	1	1	
Adjoint technique principal de 2° classe	C	TC	3	0	
Adjoint technique	C	TC	4	2	
Adjoint technique	C	TNC	2	0	
Filière culturelle					
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe	B	TC	4	3	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe	B	TC	3	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe	B	TNC	4	4	1
Assistant d'enseignement artistique	B	TNC	3	2	2
Filière animation					
Animateur principal de 1° classe	B	TC	1	1	
Animateur principal de 2° classe	B	TC	1	1	
Adjoint d'animation principal de 1° classe	C	TC	1	1	
Adjoint d'animation	C	TC	1	0	
Filière médico-sociale					
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	TC	1	1	

* TC = temps complet / TNC = temps non complet